

Lutte contre la pauvreté : Décryptage

La pauvreté est un phénomène ancestral que l'on retrouve à toutes les époques de la vie humaine sur terre. L'objectif de cet article est de déterminer la manière dont l'Union Européenne et la Belgique la définissent et la combattent aujourd'hui. Pour ce faire, nous proposons, d'une part, de revenir sur les indicateurs qui mesurent le « risque de pauvreté ou d'exclusion sociale » et d'autre part, d'analyser un projet belge mis en place sous le gouvernement Di Rupo qui tente de lutter contre la pauvreté.

Comment définit-on la pauvreté ?

Au niveau européen, 3 indicateurs mesurent le « risque de pauvreté ou d'exclusion sociale ». Le premier, *le risque de pauvreté* sur le revenu, le second, *la privation matérielle grave* et enfin le troisième, *les ménages à très faible intensité de travail*. Les citoyens confrontés à au moins un de ces trois indicateurs sont considérés comme à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. En Belgique, ils sont environ 1/5^{ème} à courir ce risque.

L'Union Européenne considère qu'il y a un *risque de pauvreté si le revenu net* d'un ménage est égal ou inférieur à 60% du revenu net médian équivalent. En Belgique, ce seuil de pauvreté vaut 12.890 euros net par an pour un isolé ou 27.068 euros net par an pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants (< 14 ans), il touche 15% de la population belge.

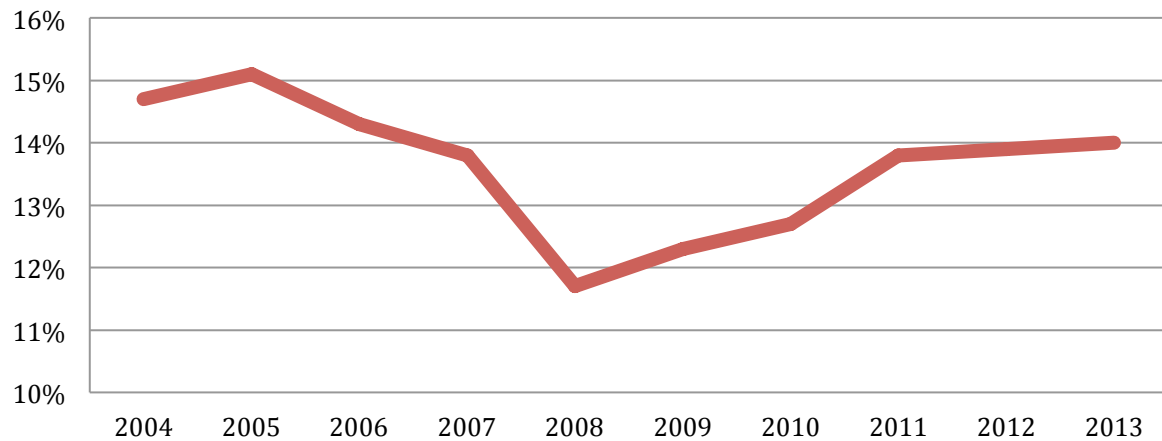
La privation matérielle grave se définit par la privation de biens ou de services considérés comme essentiels pour vivre en Europe. On considère que c'est le cas lorsque une personne ne bénéficie pas d'au moins 4 des 9 biens ou services suivants :

- payer un loyer ou des factures courantes ;
- chauffer correctement son domicile ;
- faire face à des dépenses imprévues ;
- consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours ;
- s'offrir une semaine de vacances en dehors du domicile ;
- posséder une voiture personnelle ;
- posséder un lave-linge ;
- posséder un téléviseur couleur ;
- posséder un téléphone

En Belgique, 5% de la population sont dans ce cas.

Enfin, on qualifie *l'intensité de travail faible* lorsqu'un adulte âgé de 16 à 59 ans a travaillé moins d'un cinquième de son temps pendant une année. Cela concerne 14% de la population belge. Précisons que cet indicateur ne prend en compte que l'intensité du travail et non pas le revenu que ce travail génère. Il se peut qu'un adulte dispose d'un revenu élevé bien qu'il ne travaille que très peu.

Pourcentage de personnes dont le revenu (équivalent) après déduction de tous les transferts sociaux en Belgique



Il est intéressant de constater que ces indicateurs varient en fonction du profil de la population considérée (sexe, âge, niveau d'éducation, origine, etc.). Les femmes sont plus touchées par la pauvreté que les hommes (+ou- 3%), cette distinction de genre s'explique notamment par le fait que les femmes sont plus présentes dans les emplois à $\frac{1}{2}$ temps ou à $\frac{1}{3}$ temps. Les citoyens âgés entre 0 et 24 ans ainsi que ceux âgés de plus de 65 ans sont statistiquement plus confrontés à la pauvreté et à l'exclusion sociale car ils ont, entre autres, des revenus propres faibles voire inexistantes. De plus, les citoyens possédant un niveau d'éducation faible sont plus susceptibles de basculer dans la pauvreté ; étant entendu que le niveau d'éducation influence directement la carrière professionnelle et, in fine, le revenu.

Comment réduit-on la pauvreté en Belgique ?

La lutte contre la pauvreté des enfants en particulier est un enjeu majeur de notre société tant les conséquences sur les générations suivantes peuvent s'avérer quasiment irréversible si l'on ne résout pas ce problème. De nombreuses études scientifiques tendent à démontrer que la pauvreté vécue avant l'âge de 6 ans impacte de manière fondamentale à court, moyen et long terme le développement physique et neurologique des enfants.

C'est pourquoi, en 2013, la secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté, Maggie De Block, a lancé le projet « Les enfants d'abord ». Ce projet national a pour objectif de conscientiser le public à la pauvreté infantile, fournir des informations sur cette thématique et les acteurs locaux qui travaillent dans le champ, encourager la collaboration et la consultation entre les acteurs, stimuler et soutenir la mise en place de projets spécifiques. Le groupe cible de ce projet est les enfants (0-12 ans) pauvres ou présentant des risques de pauvreté et plus particulièrement les enfants âgés entre 0 et 5 ans.

La secrétaire d'Etat a dégagé une enveloppe de 2 millions d'euros à destination des CPAS de Belgique afin que ceux-ci mettent en place une plateforme locale de concertation avec les écoles, les garderies, les associations de quartier et tout autre partenaire actif autour de cette thématique. Selon la taille de la commune ou de la ville, les CPAS peuvent prétendre à un subside de 25.000, 50.000 ou 75.000 euros. Ce subside délivré pour une durée d'un an sera

suivi d'une évaluation des plateformes et de leur fonctionnement, évaluation réalisée par la société d'audit KPMG en vue de pérenniser ce projet à plus long terme.

Le projet « les enfants d'abord » est un premier pas pour lutter contre la pauvreté en Belgique. Les différents acteurs de terrain, qu'ils appartiennent à un organisme public ou à une association, sont en demande de lieux de rencontre permettant aux acteurs locaux de se rencontrer, de faire connaissance. La méconnaissance entre partenaires entrave l'amélioration des services délivrés aux usagers tels que la réorientation vers un service plus compétent. Ce projet tente donc de répondre à un besoin du terrain. Néanmoins, l'amélioration du fonctionnement et de la collaboration entre les acteurs locaux ne suffit pas à enrayer durablement la pauvreté. Le manque de vision à long terme (subside limité dans le temps à un an) ainsi que l'absence de création de nouvelles structures ne laissent pas présager une amélioration à long terme de la situation des usagers. De plus, les récentes mesures économiques mises en œuvre à un niveau européen et fédéral tendent à aggraver la précarité et la pauvreté dans notre pays.

Les différentes mesures politiques agissent directement sur les trois indicateurs repris dans le calcul de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Par exemple, le saut d'index renvoie directement à l'indicateur du revenu net des citoyens, l'augmentation des accises sur le carburant impacte directement la privation matérielle grave et les différents mécanismes d'incitation à l'emploi influencent les ménages à faible intensité de travail. De plus, les mesures budgétaires de réduction des dépenses sociales tendent à pérenniser voire renforcer la pauvreté structurelle subie par presque 1/5^{ème} de la population belge. Il subsiste un paradoxe entre les objectifs que se fixe l'Union Européenne et la politique économique qu'elle préconise. Force est de constater que la logique actuelle dans laquelle s'inscrivent les politiques publiques tend à privilégier la résolution de problématiques sociétales à un niveau spécifique. La plupart des projets en matière de lutte contre la pauvreté définit un groupe cible et fournit une réponse particulière en fonction des caractéristiques de celui-ci, comme par exemple les enfants. Améliorer la condition des enfants est un enjeu majeur mais cela doit être accompagnée d'une amélioration des conditions de vie des parents. On relève, à travers cette problématique, un manque de cohérence globale de lutte contre la pauvreté. Apporter des réponses spécifiques pour un groupe cible est important voire essentiel mais pas suffisant. Réduire la pauvreté des enfants s'avère insuffisante pour enrayer durablement ce phénomène étant donné que ces mesures n'agissent pas parallèlement à l'amélioration des conditions de vie des parents.

Les différentes recommandations européennes en matière de lutte contre la pauvreté ainsi que la retranscription de celles-ci au niveau belge renvoient à une forme de paradoxe que l'on constate notamment au travers du projet « les enfants d'abord ». D'une part, les pays européens sont tenus de suivre les recommandations européennes en allouant une partie du budget national à la lutte contre la pauvreté des enfants, de l'autre, ces mêmes pays appliquent des politiques drastiques d'austérité qui touchent directement les parents de ces « enfants dits pauvres » (dégressivité des allocations de chômage, diminution des allocations sociales, réduction des dépenses publiques, etc.).

Jacquet Nicolas
Chercheur doctorant
Panel Démographie Familiale
Université de Liège

Sources :

- Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale
- SPP Intégration Sociale, Mieux vivre ensemble
- EU2020, stratégie européenne en matière de lutte contre la pauvreté